

Quelle est la qualité de l'air dans notre environnement de travail?



Quelle est la qualité de l'air dans notre environnement de travail?



Nous sommes presque quotidiennement bombardés d'informations sur la mauvaise qualité de l'air dans nos métropoles. Le message que l'on souhaite souvent nous faire passer est que l'environnement est dangereux et qu'il a été prouvé que les cas de décès dus à une mauvaise qualité de l'air sont plus nombreux que ceux liés à des accidents de la circulation. Pendant les périodes où les concentrations de particules atmosphériques sont élevées, le nombre de personnes admises à l'hôpital avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires aigus augmente de façon fulgurante.

L'UE et l'OMS ont élaboré une série de réglementations relatives à la qualité de l'air extérieur et des espaces publics. Depuis 2010, tous les États membres de l'UE sont tenus de respecter ces réglementations. La valeur limite a été fixée à 50 µg/m³ pour les particules de taille PM₁₀ (c'est-à-dire les particules jusqu'à 10 µm de diamètre). Elle ne doit pas être dépassée plus de sept fois par année civile. Des stations de mesure ont été installées dans la plupart des grandes villes européennes afin de contrôler en permanence les niveaux de concentrations de particules. Il est souvent possible de suivre ces concentrations en temps réel sur Internet.

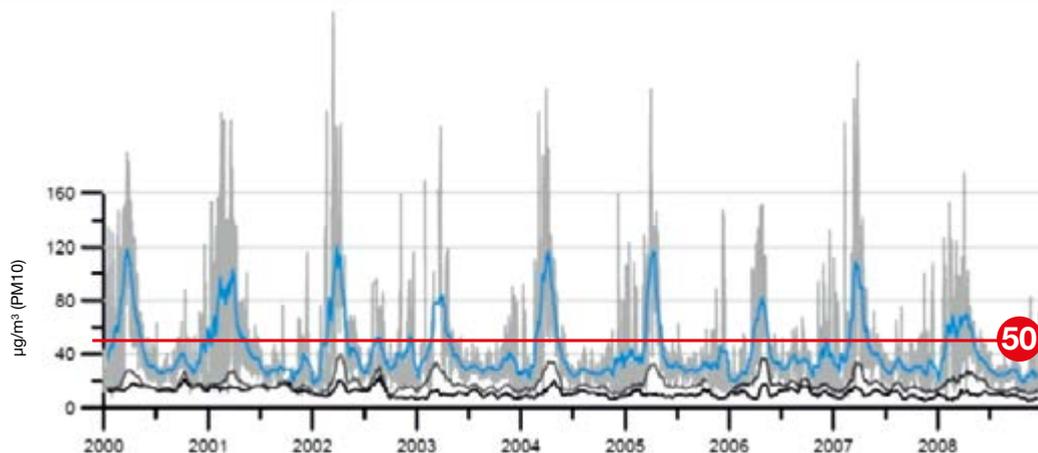
L'un des graphiques de la page ci-contre a été copié sur le Web et présente les concentrations de particules dans l'artère principale d'une grande ville d'Europe occidentale. Si les exigences ne sont pas respectées, l'État membre doit prendre des mesures pour faire diminuer les concentrations en dessous de la valeur limite. S'il n'applique pas ce type de mesures, l'UE lui fait payer des amendes. Il s'est toutefois souvent avéré difficile de réduire les concentrations au-dessous des limites définies. Parmi les mesures adoptées, citons les tentatives visant à n'autoriser que les véhicules dont les plaques d'immatriculation se terminent par un chiffre pair ou impair à circuler dans le centre de Milan. À Stockholm, il est interdit de circuler avec des véhicules équipés de pneus à clous dans les rues où les concentrations de particules sont les plus élevées.

“Dans l'atmosphère d'un entrepôt standard, les concentrations de particules sont trois fois plus élevées que dans la rue la plus polluée d'une métropole d'Europe occidentale. Inquiétant, non?”

Une question se pose alors : “Quelle est la qualité de l'air intérieur et de nos lieux de travail?” En règle générale, on peut

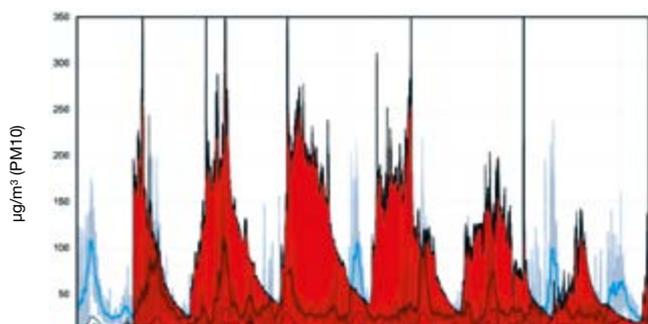
supposer que l'air de nos foyers présente des concentrations inférieures à la valeur limite, à condition de ne pas vivre dans l'une des rues les plus polluées de la ville. Par contre, la situation semble bien plus alarmante sur nos lieux de travail. Chez Zehnder, nous avons procédé à des dizaines de milliers de mesures des particules PM₁₀ dans la plupart des secteurs. En général, les résultats montrent que pendant les heures de travail, les concentrations sont bien supérieures aux valeurs autorisées. L'un des graphiques de la page ci-contre illustre une mesure des particules PM₁₀ dans l'air d'un entrepôt standard. Il est préoccupant de constater que les concentrations mesurées dans cet environnement sont trois fois plus élevées que celles relevées dans la rue la plus polluée d'une métropole d'Europe occidentale, malgré les investissements en temps et en argent consacrés au nettoyage. Nous voulons changer cette situation et de collaborer avec nos clients pour créer des environnements de travail plus sains, dans lesquels le personnel se sent mieux, et qui permet aux hommes et aux machines d'utiliser toute leur productivité. N'attendez pas plus longtemps : laissez-nous vous aider à améliorer la qualité de votre environnement de travail!

Mesure de l'air extérieur



La valeur limite maximum de particules en suspension dans l'air extérieur a été fixée à 50 microgrammes par mètre cube par l'UE.

Entrepôt, avant installation



Air extérieur en arrière-plan

Entrepôt, après installation



Valeurs limites fixées par l'UE

Dans une directive publiée en 1999, l'Union européenne a fixé des valeurs limites pour les particules en suspension (PM). Ces valeurs, qui doivent être respectées depuis 2010, sont les suivantes :

- Valeur quotidienne moyenne : 50 microgrammes par mètre cube, à ne pas dépasser plus de sept fois par année civile.
- Valeur annuelle moyenne : inférieure ou égale à 20 microgrammes par mètre cube. Il s'agit d'une exigence absolue pour l'air extérieur. Malheureusement, les niveaux mesurés dans de nombreux environnements de travail dépassent largement ces valeurs. En tant qu'occidentaux, nous passons la plupart de notre temps (> 79 %) à l'intérieur (à la maison, au travail, etc.). Ces environnements ont donc sans aucun doute des répercussions bien plus importantes sur notre santé. L'exigence de valeur limite pour les particules s'appliquera probablement aussi aux environnements intérieurs à l'avenir.

